



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ouverture le dimanche

Question écrite n° 32328

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme et des services sur l'ouverture des commerces le dimanche et les textes réglementant le repos dominical en Alsace-Moselle. Sur ce point, plusieurs groupements commerciaux réclament le maintien du droit local en tant que garant d'une qualité de vie associative, sociale et familiale. Il lui demande de bien vouloir lui préciser sa position sur ce thème.

Texte de la réponse

M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville n'est aucunement favorable à une évolution de la réglementation relative au repos dominical applicable en Alsace-Moselle, laquelle sera donc maintenue inchangée.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32328

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, petites et moyennes entreprises, tourisme et services

Ministère attributaire : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 octobre 2008, page 8708

Réponse publiée le : 9 juin 2009, page 5675